

AULT

# Un expert au chevet des arbres du Bois de Cise

L'association du Bois de Cise, qui réunit tous les propriétaires du site, a fait venir un expert forestier pour analyser l'état des arbres.



L'expert forestier Maxime Minotte a examiné plusieurs propriétés, en compagnie du président de l'ASA, Christophe Vallet.

De notre correspondant  
JACQUES BÉTHENCOURT AVEC X. T.

Le lundi matin, un expert forestier a sillonné une partie du Bois de Cise, à Ault, pour analyser l'état des arbres dans plusieurs terrains. Il avait été mandaté par Christophe Vallet, président de l'Association syndicale autorisée (ASA), qui réunit tous les propriétaires et les soumet à un cahier des charges bien précis, pour préserver le site.

## ÉTAT SANITAIRE OU MÉCANIQUE

Maxime Minotte, l'un des 180 experts forestiers reconnus en France, venait pour la deuxième fois. Sa mission est de confirmer ou non la nécessité d'abattre tel ou tel

arbre. Et ce, « en fonction de son état sanitaire ou mécanique, du risque pour la sécurité des biens ou des personnes », précise Christophe Vallet, en visite sur la route de la Belle-Hortense.

## DES ARBRES MALADES

L'expert détermine si un arbre est mort ou présente un danger, à l'intérieur de la propriété ou dans ses abords immédiats. En cas de réponse positive, l'ASA donne l'autorisation d'abattre. En dehors de ce périmètre, elle écrit au propriétaire et transmet les conclusions de l'expert forestier au maire d'Ault, car dans ce cas, c'est lui qui doit prendre la décision. Le but de l'opération est aussi d'éviter les

coupes illégales d'arbres, parfois centenaires, éliminés parce qu'ils font de l'ombre.

Cette fois, 14 terrains ont été visités à la demande de leurs propriétaires. 35 arbres ont été contrôlés et cinq autorisations délivrées pour un abattage à réaliser rapidement, pour raison de sécurité et/ou de santé. En revanche, une demande n'a pas reçu d'avis favorable. Par ailleurs, six arbres ont été constatés morts et trois frênes sont dans un état préoccupant, victime de la chalarose, un champignon présent au Bois de Cise. Si le pied est fortement contaminé, il doit être coupé. Maxime Minotte reviendra fin août pour expertiser d'autres propriétés. ■

## L'ASA poursuit ses investissements

L'Association syndicale autorisée (ASA) du Bois de Cise réunit tous les propriétaires du site, qui doivent obligatoirement y adhérer et leur verser une redevance. Ils doivent aussi respecter un règlement, qui vise surtout à préserver le couvert boisé. L'ASA n'est pas régie par la loi 1901, mais est une structure publique dépendant directement du préfet. Elle tient cependant tous les ans une assemblée générale, dont la dernière en date a eu lieu samedi 15 avril. Présidé par Christophe Vallet, le bureau syndical reste marqué par des dissensions. Malgré tout, il a pu établir un budget pour l'année 2023, qui s'élève à 61 196 euros, dont 6 256 euros pour l'investissement. Côté recettes, la

redevance syndicale lui rapportera 17 500 euros. L'ASA doit notamment entretenir les chemins. La commune réalise aussi un certain nombre de travaux dans le Bois de Cise, par le biais d'une convention. L'association souhaite la rénovation de plusieurs chemins, notamment celui du Paradis et d'autres, jugés en mauvais état. Un groupe de travail sur le sujet a été constitué. L'ASA va également réinstaller la table d'orientation, enlevée car trop proche du bord de la falaise. Elle sera déplacée à 30m minimum du vide, suivant l'arrêté préfectoral. Enfin, Christophe Vallet continue de défendre le projet de classement du Bois de Cise au titre des sites pittoresques.

